

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Bénéficiaire de l'aide:

Personne âgée de plus de 60 ans, dépendante, à domicile ou en établissement.

Objet de l'aide:

Prise en charge partielle ou totale des dépenses liées à la dépendance.

Descriptif de l'aide:

Participation financière à la prise en charge des frais liés au maintien à domicile conformément au plan d'aide élaboré par l'équipe médico-sociale. En établissement, prise en charge d'une partie du coût de la dépendance.

Montant de l'aide:

Participation du bénéficiaire en fonction du degré de dépendance (grille AGGIR), du montant du plan d'aide pour l'APA à domicile et de ses ressources.

Démarche:

Constitution d'un dossier de demande d'APA.

A qui s'adresser:

- Pôle Gériatrie et du Handicap

Service APA
26 avenue de Chevène
CS 42220 ANNECY
74 023 ANNECY CEDEX
Tél. 04 50 33 22 00 (standard)

- Pôle gériatrique Bassin annécien

39 avenue de la Plaine
74 000 ANNECY
Tél. 04 50 33 20 10

- Pôle gériatrique du CHABLAIS

"Immeuble Androsace"
1 rue Casimir Capitan
74 200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 81 89 34

- Pôle gériatrique du GENEVOIS FRANCAIS

2 bis rue Léon Bourgeois
74 100 VILLE-LA-GRAND
Tél. 04 50 84 40 06

- Pôle gériatrique de ARVE FAUCIGNY MONT-BLANC

187 rue du quai
74 970 MARIGNIER

Le dossier de demande d'APA peut également être retiré dans les :

- **Centres communaux d'action sociale**
 - **Centres intercommunaux d'action sociale**
 - **Etablissements pour personnes âgées**
-